

La place de l'Europe dans le socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun est un acte fondateur qui engage l'institution scolaire dans son ensemble. Pour la première fois depuis les lois scolaires de Jules Ferry, en 1882, la République indique le contenu impératif de la scolarité obligatoire. Le socle commun constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Ce texte présente l'ensemble des valeurs, des savoirs, des langages et des pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, ainsi que contribuer à réussir sa vie en société.

Le socle commun définit ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire. Ce socle s'articule autour de sept compétences : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

L'Europe trouve sa place principalement dans deux de ces sept piliers; à savoir la culture humaniste et les compétences sociales et civiques.

La culture humaniste est donc un des piliers du socle, elle permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe et en sachant les situer dans le monde d'aujourd'hui, les élèves se projettent plus lucidement dans l'avenir.

En donnant des repères communs pour comprendre, la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, prépare chacun à la construction de sa propre culture et conditionne son ouverture au monde.

En terme de contenu, les élèves doivent connaître :

- les grands ensembles physiques (océans, continents, reliefs, fleuves, grands domaines climatiques et biogéographiques) et humains (répartition mondiale de la population, principales puissances du monde contemporain et leurs métropoles, les Etats de l'Union européenne et leurs capitales);
- les grandes caractéristiques géographiques de l'Union européenne;
- avoir des repères historiques;
- les différentes périodes de l'histoire de l'humanité (les événements fondateurs caractéristiques permettant de les situer les uns par rapport aux autres en mettant en relation faits politiques, économiques, sociaux, culturels, religieux, scientifiques et techniques, littéraires et artistiques), ainsi que les ruptures;
- les grands traits de l'histoire de la construction européenne;
- les périodes et les dates principales, les grandes figures, les événements fondateurs de l'histoire de France, en les reliant à l'histoire du continent européen et du monde;
- être préparés à partager une culture européenne;

- par une connaissance d'oeuvres littéraires, picturales, théâtrales, musicales, architecturales ou cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial (ancien, moderne ou contemporain);
- des éléments de culture politique : les grandes formes d'organisation politique, économique et sociale (notamment des grands Etats de l'Union européenne), la place et le rôle de l'Etat.

Le second pilier du socle commun dans lequel une place est faite à l'Europe est intitulé les compétences sociales et civiques.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'Homme), les règles de l'Etat de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité).

Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

Les connaissances abordées dans ce pilier devront permettre à l'élève de se préparer à sa vie de citoyen.

Pour exercer sa liberté, le citoyen doit être éclairé. La maîtrise de la langue française, la culture humaniste et la culture scientifique préparent à une vie civique responsable. En plus de ces connaissances essentielles, notamment de l'histoire nationale et européenne, l'élève devra connaître :

- l'Union européenne;
- les finalités du projet partagé par les nations qui la constituent.

L'Europe trouve donc une place non négligeable dans le socle commun de connaissances et de compétences, elle apparaît précisément dans le contenu des grilles de référence qui présentent les connaissances et les capacités attendues pour chacun des cycles concernés de la scolarité obligatoire.

La culture humaniste (Fin du cycle 2)

Identifier et connaître les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne.
Situer et connaître les grands traits de l'histoire de France et de la construction européenne.

La culture humaniste (Fin du cycle 3)

Histoire et géographie.

Identifier et connaître les principales caractéristiques de la France et de l'Union européenne.
Situer et connaître les grands traits de l'histoire de France et de la construction européenne.